



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 28 mars 2019

- Assemblée plénière -

La Région adopte la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »

Réunie sous la présidence de Carole Delga, ce jeudi 28 mars à Montpellier, l'Assemblée plénière de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée adopte à l'unanimité la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens ». 2^{ème} région française à signer cet engagement, initié par le Réseau Environnement Santé, l'Occitanie se mobilise pour protéger la population et l'environnement de son territoire.

À travers cette signature, la Région s'engage à limiter, dans un premier temps, puis à **éliminer de l'usage** de produits contenant des perturbateurs endocriniens, tels que des pesticides, des désinfectants, ou encore des insecticides. La charte comprend également l'encouragement de la consommation d'aliments biologiques et l'interdiction de l'usage de matériels de cuisine comportant des perturbateurs endocriniens.

En ce sens, un **plan d'actions détaillé** sur le long terme sera proposé au vote, dans le courant de l'année. La collectivité mettra également en place des dispositifs d'information, à destination de la population, des professionnels de santé et des entreprises, sur les enjeux liés aux substances qui peuvent interférer avec le système endocrinien.

« Cette charte sur les perturbateurs endocriniens va nous permettre d'être encore plus exemplaire dans les actions que nous menons. Ces engagements se traduisent déjà au travers de notre soutien à une agriculture bio et durable, mais également dans nos mesures visant à remplacer les emballages plastiques dans les lycées.

Je suis convaincue que la justice sociale est désormais étroitement liée à la justice environnementale. Nous devons promouvoir un nouveau modèle de développement propre, qui inclut l'ensemble de nos citoyens et de nos territoires, dans la droite ligne de notre ambition de devenir la 1^{er} Région à énergie positive d'Europe », a déclaré Carole Delga.

En effet, la Région propose d'ores-et-déjà une aide régionale aux réseaux d'agriculteurs, afin de leur permettre d'aller vers de **nouvelles pratiques** plus respectueuses de l'environnement. Actuellement **1^{ère} région bio de France**, la Région accompagne la conversion des agriculteurs et finance les investissements matériels spécifiques au bio, à travers la mise en œuvre du **Plan Bi'O**. En zone non agricole, elle favorise la lutte contre les phytosanitaires en encourageant les techniques alternatives de désherbage.

L'alimentation, identifiée comme grande cause régionale, constitue un autre levier d'action.

Fruit d'une large concertation, qui a recueilli près de 100 000 contributions citoyennes, le 1^{er} « Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie » a été adopté fin 2018. Avec « Occitanie dans mon assiette », la Région encourage de la **consommation de produits bio et locaux** dans les lycées. Cette année, un tiers des établissements se sont déjà engagés dans cette démarche, sans surcoût pour les familles. Par ailleurs, le futur dispositif « Zéro plastique en resto'co » doit permettre à la Région d'accompagner les lycées d'Occitanie vers la **suppression de tous les emballages** dans les cantines, dès la rentrée prochaine.

■ Contact presse :

Nina Wöhrel : nina.wohrel@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 58 - Port. : 07 72 24 84 17

Service presse : service.presse@laregion.fr